



Droit de visite de ma tante vis a vis de ma fille

Par **julien200483**, le **28/07/2017 à 11:02**

Bonjour,rnrnLa soeur de ma mère (ma tante et marraine) veut avoir un droit de visite pour ma fille. A-t-elle le droit ? elle veut m'attaquer en justice pour cela. J'ai essayé de régler ça entre nous mais elle ne veut rien entendre. Que dois-je faire pour protéger ma fille et moi-même ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **28/07/2017 à 12:42**

Bonjour, le droit de visite est accordé dans l'intérêt de l'enfant. Votre tante s'occupe t elle beaucoup de l'enfant , par exemple en la gardant quand vous travaillez ? que justifie cette demande d'après elle ? Pour obtenir en justice un droit de visite, il va lui falloir de très sérieux arguments dans l'intérêt de votre fille, cordialement

Par **amajuris**, le **28/07/2017 à 14:20**

Bonjour,rnLe code civil ne donne aucun droit à votre tante sur votre enfant.rnConseillez-lui de se renseigner sur ses prétendus droits auprès d'un avocat.rnsalutations

Par **julien200483**, le **28/07/2017 à 19:11**

merci de vos reponses cela me rassure et je remercie egalement le site bonne soirée a

vous.rncordialement rnjulien